

RAPPORT ALR2 DU MERCREDI 24/07/2024

ARRIVEE :	3-8-2-1-9	
NON PARTANT :	NEANT	
CAGNOTTE QUINTE +	2 810 500 F CFA	
COMBINAISONS	RAPPORTS 300F/350F	NOMBRE
ORDRE TIERCE	299 500	5
DESORDRE TIERCE	18 500	79
COUPLE VENANT	0	0
SIMPLE VENANT	0	0
ORDRE QUARTE	0	0
DESORDRE QUARTE	53 500	26
TIERCE VENANT	0	0
COUPLE VENANT	0	0
SIMPLE VENANT	0	0
ORDRE QUINTE +	0	0
DESORDRE QUINTE +	72 500	15
BONUS 4	4 000	280
BONUS 4 + NON-PARTANT	0	0
MASSE PARTAGEE	6 557 500	
COMBINAISONS	RAPPORTS POUR 500F	NOMBRE
COUPLE GAGNANT	21 500	22
COUPLE PLACE A	7 500	20
COUPLE PLACE B	7 500	21
COUPLE PLACE C	4 500	33
SIMPLE GAGNANT	0	0
COUPLE PLACE A'	0	0
COUPLE PLACE B'	0	0
COUPLE PLACE C'	0	0
MULTI 4	83 000	6
MULTI 5	16 500	11
MULTI 6	5 500	168
MULTI 7	2 000	359
P SIMPLE GAGNANT	8 500	1
P SIMPLE PLACE A	3 000	2
P SIMPLE PLACE B	500	9
P SIMPLE PLACE C	1 000	5
MASSE PARTAGEE	3 274 500	

**CHEF DEPARTEMENT
EXPLOITATION DES JEUX**

INSPECTION DES JEUX

NB : Si une erreur matérielle a été commise dans les calculs des rapports ou dans leur affichage, les paiements sont interrompus jusqu'à rectification. Aucune réclamation n'est admise sur les modifications intervenues. Les paris déjà payés ne seront pas réajustés.
(Article 24 de la loi n° 2014-110 du 18 Mars 2014 relative aux jeux de hasard et d'argent des charges : cf JO No 5280 du 18 Mars 1989)

VERIFICATION
9 832 000